





PROJET D'APPUI À LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

NOTE DE SYNTHÈSE DU DÉBAT NUMÉRIQUE #3

Les impacts socio-économiques des industries extractives



INTRODUCTION:

Le Consortium LEGS-Africa / Urac, contribuant au projet USAID Appui à la gestion des finances publiques, déroule une série de débats publics pour informer et sensibiliser le grand public sur les défis et enjeux d'une gestion responsable et efficace des ressources. Les deux premiers numéros ont fait objet de la participation du public au processus budgétaire et des ressources fiscales locales.

Ce troisième panel portant sur l'exploitation des ressources naturelles et ses externalités positives et négatives a été, comme à l'accoutumée, introduit par Monsieur Elimane Haby Kane, Président Directeur Exécutif de LEGS-Africa. Il rappelle que l'un des objectifs principaux de ce projet du Consortium est de contribuer à mettre en place un mécanisme local d'analyse et de suivi budgétaire pour promouvoir l'efficacité des dépenses dans les secteurs sociaux de base. Pour se faire, il s'agira pour le Consortium de mobiliser et renforcer les capacités des acteurs communautaires dans des collectivités territoriales impactées par les industries extractives.

Ensuite, Monsieur Mamadou Mansour Diagne, responsable de la Composante 1 du projet a brièvement présenté le projet d'appui à la gestion des finances publiques et ses objectifs. Cette initiative du gouvernement américain à travers l'USAID pour appuyer l'État du Sénégal a été lancé en janvier 2022 pour accompagner la réforme des finances publiques suivant l'internalisation des directives de l'UEMOA et vise trois principaux objectifs dont :

- Améliorer la transparence budgétaire et la participation du publique au processus budgétaire ;
- Améliorer la programmation, la préparation, l'efficacité de la mise en œuvre du budget et la gestion de la réforme comptable ;
- Renforcer l'efficacité du contrôle interne et externe.

Ainsi, le projet d'appui à la gestion des finances publiques est un cadre permanent de partenariat avec les parties prenantes notamment le Ministère de l'économie et des finances, les ministères sectoriels, les organes de contrôle qui bénéficient de l'appui à travers de l'assistance technique et des sessions de renforcement de capacités.

Également, il engage les Organisations de la Société Civile à l'image du Consortium LEGS-Africa et URAC, hôte de la série de débats numériques sur les finances publiques dont le troisième numéro a porté sur « Les impacts socio-économiques des industries extractives ».

La séance, modérée par Mme Gaye Khadidjatou DIAKHATÉ, était animée par la Commune de Darou Khoudoss et l'organisation Women In Mining (WIM). Les panélistes ont essentiellement discuté de : i) Contribution du secteur extractif à l'économie nationale ; ii) Collecte et redistribution des revenus tirés du secteur extractif ; iii) Les externalités positives et négatives des activités extractives ; iv) Discussions et recommandations.

1. Contribution du secteur extractif à l'économie nationale

Monsieur Elimane Kane, Président Directeur Exécutif de LEGS-AFrica et Spécialiste en Gouvernance des ressources naturelles a démarré le panel en faisant un tour d'horizon du contexte international et national de l'exploitation des ressources naturelles.

Sur le plan international, l'agenda des Objectifs de Développement Durable, (ODD) sous tend un paradigme de financement international prônant l'extractivisme. En d'autres termes il faut accélérer l'exploitation des ressources naturelles partout où elles existent dans le monde pour pouvoir booster la croissance mondiale. L'objectif de croissance au niveau mondial est de 7%. Un objectif ambitieux qui est quasi irréalisable surtout pour les pays riches, ce qui les poussent à se tourner vers les pays du monde où les réserves existent notamment ceux du Sud comme l'Afrique.

Ce même paradigme voudrait que cet extractivisme se fasse dans le cadre d'un partenariat public privé. C'està-dire que nos états doivent travailler avec le secteur privé international pour exploiter les ressources et arriver à ce niveau de croissance mondial d'ici 2030.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui, à l'horizon 2023, vise un objectif de croissance de 7% sur la base d'une transformation structurelle de l'économie dont l'un des 6 piliers est les ressources naturelles particulièrement le secteur minier. En effet, avec l'exploitation de l'or, du phosphate, du zircon et autres minerais auxquels s'ajoutent les découvertes récentes de pétrole et de gaz, le Sénégal a le potentiel de devenir un pays minier dont 25% de son PIB serait issu de l'exploitation de ces ressources naturelles.

C'est un secteur qui est dynamique et sur lequel on peut compter pour les années à venir. En atteste la courbe des gains de l'Etat évalués par l'ITIE qui affiche une tendance évolutive passant de 44 milliards en 2013 à 223 milliards 10 ans plus tard.

Cependant, on se rend compte que l'exploitation des ressources a également des externalités négatives sur les autres secteurs économiques durables sur lesquels comptent les populations pour améliorer leurs conditions de vie. De plus, une analyse de la contribution du secteur extractif au Sénégal, montre que l'apport du secteur au PIB est de 4,98% et 0,23 % à l'emploi. Ce qui est encore très marginal compte tenu que le secteur extractif est un pilier de la stratégie de développement économique du pays.

Dans ce sens, Monsieur Kane énonce deux facteurs en mesure de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à l'exploitation des ressources naturelles :

- Alimenter le budget qui est ensuite redistribué sur des secteurs qui touchent directement les populations ;
- Transférer les fonds tirés de l'exploitation des ressources vers les collectivités territoriales pour accompagner le développement territorial ce qui touchera directement les communautés.

Deux mécanismes préconisés par l'État du Sénégal notamment par la budgétisation intégrale pour le secteur pétrolier et les transferts de fonds prévus par le Code Minier.

2. Collecte et redistribution des revenus tirés du secteur extractif

Monsieur Mahawa DIOP, Secrétaire Municipal de la Commune de Darou Khoudoss a présenté les mécanismes de partage des fonds tirés du secteur extractif au profit des Collectivités Territoriales et des populations. Pour une bonne compréhension de ces dispositions, il revient de faire la distinction entre les fonds par détermination de la loi et les fonds dits volontaires mais non moins légitimes.

Les fonds par détermination de la loi ou fonds légals sont une dispositions du code minier de 2016 et renvoient aux :

- Fonds d'appui et de péréquation minière qui équivaut à 20% des recettes provenant des opérations minières que sont les droits fixes ainsi que la redevance fixe et superficielle ;
- Le fonds de garantie et de réhabilitation minière prévu par l'article 104 du code minier et qui voudrait que tout titulaire de titre minier ou de contrat de partage soit tenu d'ouvrir et d'alimenter, au niveau de la caisse de dépôt et de consignation, un compte fiduciaire destiné à la contribution d'un fonds pour la mise en oeuvre d'un plan de gestion environnementale ;
- Le fonds de développement local qui représente 0,5% du chiffre d'affaires des entreprises et doit alimenter directement les Collectivités Territoriales qui abritent les activités extractives ;

Les fonds dits volontaires renvoient généralement à la Responsabilité Sociétale d'Entreprises (RSE) qui doit être comprise comme une exigence de promotion de développement durable. En effet, la loi 2021-28 du 15 juin 2021 définit la RSE comme les actions d'un organisme pour assumer la responsabilité de l'impact de ses actions sur la société et l'environnement pour autant qu'elles soient cohérentes avec l'intérêt de la société et du développement durable et fondées sur un comportement d'éthique et le respect de la loi en vigueur.

Cependant, il a été relevé des difficultés dans l'effectivité de ces revenus qui peuvent être conséquents si on considère que c'est un secteur à haute intensité de flux financiers et pourraient ainsi permettre d'améliorer les conditions de vie des populations.

Également une analyse de la contribution économique des entreprises extractives par rapport aux externalités négatives de leurs activités sur les communautés riveraines montre que ces dernières induisent plus d'impacts négatifs qu'elles n'ont d'apport économique.

3. Les externalités positives et négatives des activités extractives

L' un des premiers impacts économiques relevés est la perte des terres. C'est le cas des communes situées dans l'arrondissement de Méouane où il est souvent observé des déplacements de population. Or ces surfaces agricoles constituent le principal moyen de subsistance des populations. C'est une problématique qui, selon Mme Safietou FALL, chargée de projet à Women In Mining Senegal, touche principalement les femmes agricultrices. En effet, bien qu'elles mettent en valeur les terres de par leurs activités, les femmes ne sont généralement pas propriétaires terriennes, par conséquent, elles ne bénéficient pas du système d'indemnisation en cas de perte de la zone arable.

À cela s'ajoute la dégradation de l'environnement, la pollution atmosphérique notamment des fuites de gaz qui entraînent de grosses pertes de récoltes. On note également des conflits d'accès et d'usage de certaines ressources comme l'eau. L'utilisation irrationnelle et gabégique de l'eau par les entreprises minières a entraîné une baisse du niveau d'eau et la pollution de la nappe phréatique. Ce qui pose des problèmes quant à la qualité de l'eau et à l'approvisionnement. En plus, de la détérioration de la faune et de la flore, ces activités affectent profondément la biodiversité avec la perte de certaines espèces animales.

Par ailleurs, la cohabitation avec ces entreprises occasionnent de nouvelles habitudes et comportements, notamment sécuritaires, qui ont des impacts négatifs sur la population.

Il est également juste de mentionner les défis relatifs aux exonérations fiscales qui accompagnent la signature de convention minière. En effet, l'essentiel des recettes qui auraient pu être tirées des exploitations minières sont exonérées par l'État, ce qui pose un problème notamment par rapport à l'effectivité des fonds d'appui au développement local et fonds de péréquation. Car les collectivités territoriales tiennent comptent de ces fonds lors de l'élaboration des budgets annuels. Et l'ineffectivité de ces fonds dans les comptes administratifs affectent la performance fiscale des collectivités territoriales.

Néanmoins, à côté des impacts négatifs, les industries extractives ont également un apport positif avec la création d'emploi et la valorisation de la main d'œuvre locale, la création de richesse et l'augmentation du pouvoir d'achat dans le cadre de la contribution du contenu local. Ce dernier aurait pu avoir un impact bien plus positif si ce n'était la concurrence des entreprises de droit sénégalais dont le capital n'est pas forcément détenu par les nationaux. Elles ont plus de capacités que celles locales notamment dans la structuration, la levée de fonds ce qui les place en meilleures positions pour répondre à la demande.

Il faut également souligner les appuis divers accordés aux populations dans le cadre de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise qui ont pour seul bémole d'être ponctuels et très peu orienter sur des projets structurants tels la construction d'école, de poste de santé etc. qui auraient été bénéfiques à l'ensemble de la communauté.

4. Discussions et recommandations

À la suite des panélistes, les participants ont pu poser différentes questions par rapport au thème de la session. Ils ont quelques fois soulevé des thématiques connexes notamment celles se rapportant à la fiscalité précisément les exonérations et politiques d'incitations fiscales.

Ces questions sont plusieurs fois revenues et des recommandations allant dans ce sens ont été formulées :

- Promouvoir la diversification économique et mettre en place un mécanisme d'atténuation des externalités négatives sur les autres secteurs d'activités. En même temps, partir des productions extractives pour diversifier la structure économique sénégalaise en créant des filières dérivées;
- Développer des chaînes de valeurs dans le secteur extractif lui-même. Ce qui renvoie à ne plus se limiter à exporter la matière première et favoriser une industrialisation pour créer plus d'emplois ;

- Renforcer les capacités techniques et professionnels, accès aux financements, des fournisseurs locaux pour qu'ils soient plus compétitifs ;
- Promouvoir l'employabilité des jeunes autant pour l'emploi non qualifié qui est un défi mais également l'emploi qualifié qui présente beaucoup d'opportunités surtout dans la perspective de la transition énergétique avec les minerais de transition, le développement des énergies renouvelables.

In fine, le plus important est que les revenus tirés du secteur soient mieux utilisés et effectivement redistribués vers les populations. Et cela nécessite des mesures budgétaires qui permettent le suivi budgétaire. Que les populations puissent édicter et faire des propositions pour que les ressources tirées de l'extraction des mines, des hydrocarbures puissent être orientées vers des secteurs sociaux de base et des investissements qui peuvent améliorer la productivité locale et la compétitivité de nos entreprises.

Personnes ressources

- Elimane Haby KANE

Président Directeur Exécutif de LEGS-Africa et Spécialiste en gouvernance des ressources naturelles

Mahawa DIOP

Secrétaire Municipal de la Commune de Darou Khoudoss

Safietou FALL

Chargée de projet à Women In Mining Senegal

- Khadidjatou DIAKHATÉ

Modératrice

Equipe Projet

- Elimane Haby KANE

Président Directeur exécutif de LEGS-Africa

- Bigué Marcel FALL

Chargée de projet et de capitalisation

Georges Assyoty COLY

Chargé de communication / social media manager

Marem KANTE

Consultante en communication, Graphiste / Designer







Yoff, 4 Route de l'Aéroport, 2ème étage Tel: 33 860 24 87 // 77 414 17 65 Email: legs.africa2063@gmail.com Email: legs.@legs-africa.org

Dakar - Sénégal

www.citizenlegs.org www.uracsenegal.sn